



DIRECTION DES INTERVENTIONS

SERVICE DES AIDES NATIONALES, APPUI AUX ENTREPRISES ET A L'INNOVATION
UNITE INVESTISSEMENT VITIVINICOLES

SERVICE CONTROLES ET NORMALISATION
UNITE CONTROLES

SERVICE DE COORDINATION DES DECLARATIONS COMMUNAUTAIRES ET DES CONTROLES EXTERNES
UNITE SUITES DE CONTROLES

12, RUE ROL-TANGUY
TSA 20 002
93555 MONTREUIL

DOSSIER SUIVI PAR : VIRGINIE BOUVARD

TEL : 01.73.30.30.80

COURRIEL : VIRGINIE.BOUVARD@FRANCEAGRIMER.FR

Note aux opérateurs n°2/2015
Investissement vitivinicole

MISE EN APPLICATION IMMEDIATE

Date de mise en application : À partir de la date de publication de la décision INTV-SANAEI-2014-72

Objet : Modalités de mise en œuvre par FranceAgriMer d'une aide aux programmes d'investissement des entreprises dans le cadre de l'OCM vitivinicole pour les exercices financiers 2014 à 2018.

Mots-clés : Dossiers simplifiés

Dossiers « simplifiés »

« Deux types de demande sont possibles lors du dépôt des dossiers, au choix du demandeur :

- la demande « approfondie » ;
- la demande « simplifiée ».

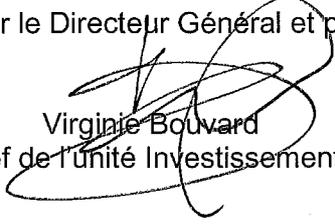
Les projets d'investissement concernant uniquement du matériel et de l'équipement (y compris, lorsque nécessaire, les travaux de préparation du sol pour installer le matériel), dont la durée de réalisation, c'est-à-dire la période entre la date de signature du courrier signé par le Directeur général ou son

représentant valant autorisation de commencer les travaux et la date d'émission des dernières factures, est inférieure à 15 mois et dont le montant d'investissement présenté est inférieur ou égal à 200 000 euros font l'objet de demandes « simplifiées » ».

Les dossiers de type « simplifié » déposés au titre des appels à projet 2014 et 2015 ont un délai de réalisation automatiquement allongé : il était fixé sous l'ancienne décision à 12 mois et est porté désormais à 15 mois suivant la date de signature de l'ACT par cette nouvelle décision.

La demande de paiement devra être ensuite être déposée auprès du service territorial dans un délai de 2 mois suivant de la date limite de réalisation des travaux.

Pour le Directeur Général et par délégation


Virginie Bouvard
Chef de l'unité Investissement vitivinicole